



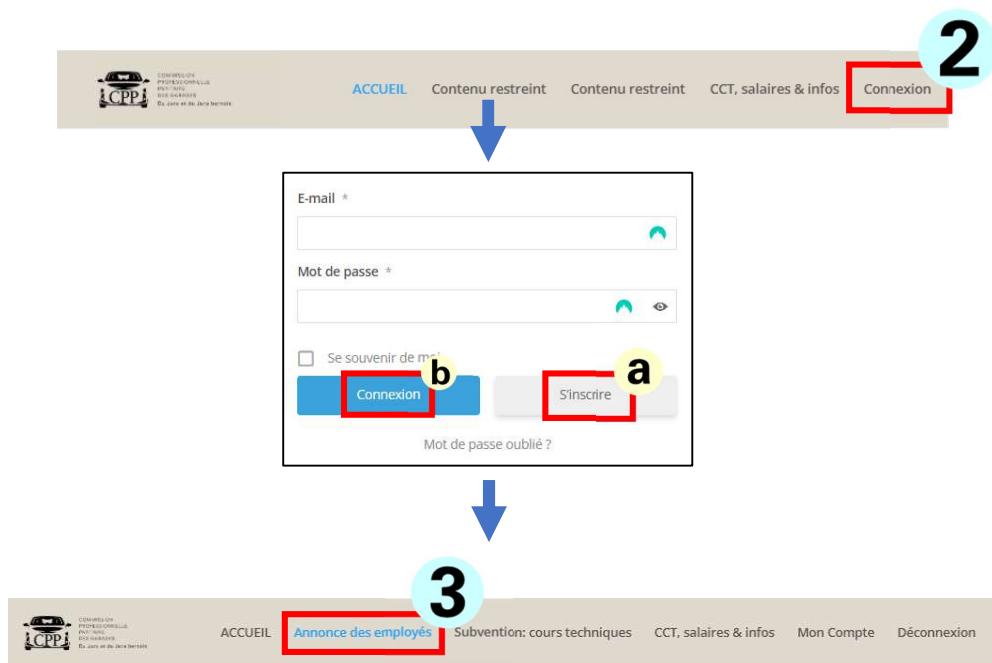
Procédure : Formulaire des contributions

Dans un souci de simplification administrative, toute **déclaration de travailleurs soumis à contribution** se fait désormais exclusivement via un formulaire en ligne.

Cette démarche est **obligatoire, même si aucun employé** n'est à déclarer durant le semestre. *Si c'est le cas, cochez la case « aucun employé » dans le formulaire.*

Procédure à suivre :

1. Rendez-vous sur notre site dédié : auto-jujb.ch
2. a Créez un compte ou b connectez-vous si vous en possédez déjà un.
3. Accédez au formulaire en ligne pour déclarer vos travailleurs.
4. Remplissez toutes les informations demandées, puis validez votre déclaration.



Une fois la déclaration envoyée, une **facture vous sera transmise ultérieurement** par le secrétariat pour vous permettre de régler le montant.

Merci d'avance de remplir ce formulaire jusqu'au 31 juillet (pour le 1^{er} semestre) et jusqu'au 30 janvier (pour le 2^{ème} semestre)

